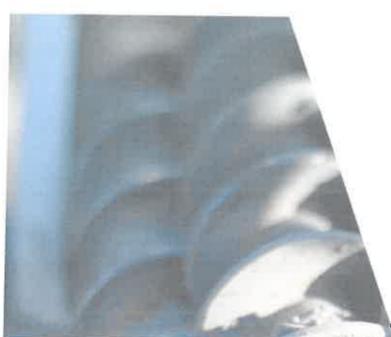


FIMUREX MANCELLES

LIEU-DIT MONTRUBERT 72220 MARIGNE LAILLE

Tél: 02 43 47 06 67



ETUDE GEOTECHNIQUE

Construction d'une maison individuelle

PHASE AVANT-PROJET (G2 AVP)

Le Perray-en-Yvelines (78)

Projet réalisé par GIM CO à RAMBOUILLET (78120)



Référence / Indice	Intervention	Document	Etabli par	Contrôlé par
AMA21C139GA	15/04/21	29/04/2021	Ludovic HARRY	Benjamin BENOIST

Sommaire

1	Resumé	3
2	Introduction	4
3	Mission	
J	MISSIOII	4
4	Description du projet soumis à l'étude	6
5	Enquête documentaire	8
5.1	Situation, relief, paysage et géologie	8
5.2	Vue aérienne	
5.3	Risques naturels	9
6	Investigations Géotechniques	10
6.1	Prospection visuelle et enquête sur site	10
6.2	Sondages et prospections	12
6.3	Géophysique	13
6.4	Sondages	
6.5	Prélèvements de sols	13
7	Synthèse	16
7.1	Sismicité	16
7.2	Zone d'influence géotechnique (ZIG)	
7.3	Terrassement, soutènement (pleine masse, plateforme)	
7.4	Hydrogéologie et drainage	
7.5	Niveau bas	
7.6	Fondations proposées	18
3	Conclusion	23
)	Annexes	25

1 RESUME

Attention, ce **résumé** ne couvre pas les risques ou autres aléas potentiellement présents sur le site et pouvant faire l'objet d'adaptations spécifiques. L'ensemble du rapport devra être appliqué pour assurer une parfaite adaptation du projet.

Sismicité

Le site étant classé en zone 1, la règlementation parasismique n'est pas applicable.

Zone d'influence géotechnique (ZIG)

En première approche la ZIG dépasse les limites du site.

Elle intéresse :

• le puits existant au droit du projet (profondeur inconnue).

Terrassements

Sols de surface dégradables par l'eau et les engins pouvant engendrer une traficabilité réduite sur site en période défavorable, adapter les engins de terrassement en conséquence (engins sur chenilles recommandés) et garantir la stabilité des talus notamment en limite de propriété.

Drainage

Objectif: éviter les rétentions d'eau dans les terrassements.

Principe: prévoir une plate-forme en légère pente vers un exutoire adapté voire un éventuel pompage associé.

Niveau bas

Compte-tenu de la sensibilité des sols à l'eau, nous recommandons la réalisation d'un radier ou d'un plancher porté sur vide sanitaire (variante proposée).

Fondations

Type: Radier nervuré

Capacité portante qa = 0,06 MPa (ELS)

Sol d'ancrage : limon +/- argileux marron à ocre

Ancrage 0,3 m (bêche).

Encastrement: à partir de 0,5 m / terrain naturel avant travaux.

Protections:

• hors dessiccation: 1,2 m.

Une variante du système de fondation a été proposée. Elle est détaillée dans le chapitre synthèse.

Adaptation(s) structurelle(s)

Rigidification de la structure en privilégiant la partie basse

2 Introduction

Intervenants

	Coordonnées				
Maître d'ouvrage	M & Mme LE BIHANIC				
Négoce POINT P à MAINVILLIERS (28300)					
Entreprise / Constructeur	GIM CO à RAMBOUILLET (78120)				
		Devis le	Commande		
Client	GIM CO	19/03/2021	22/03/2021		

Avertissement

Pour la bonne compréhension de ce rapport il est demandé de consulter les annexes.

Toute modification apportée au projet devra nous être signalée pour réexamen et éventuellement modification des conclusions. Il est conseillé de réaliser une étude béton armé pour une bonne exploitation de ce rapport.

Assurances

Firmurex a souscrit un contrat d'assurance professionnelle BTP Ingénierie, économie de la construction auprès de la SMA Courtage. N° souscripteur : C28101N ; n° contrat : 7356000 / 002 66408/26

Remargue

Les ingénieurs d'ARMASOL sont à la disposition du Maître d'ouvrage et des différents corps de métiers pour tous renseignements ou explications complémentaires sur le rapport ou ses conditions d'utilisation.

3 Mission

Objectif

Etude d'un projet de construction d'une maison.

Documents et plans reçus

• pour le projet : plan de masse, plan(s) des niveaux.

Contenu (Norme NF P 94 500 novembre 2013)

Investigations

- Sondages et prospections conformes au devis.
- · Concerne : l'ouvrage décrit sur les plans.

G1 ES

G1 PGC

G2 AVP

• Concerne : les fondations classiques superficielles ou semi-profondes.

• Hors mission : l'étude de travaux spéciaux (soutènements, fondations profondes...).

Exclu de l'étude :

diagnostic pollution du site.

• étude hydrogéologique (évolution de la présence d'eau, suivi des nappes...).

• toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques.

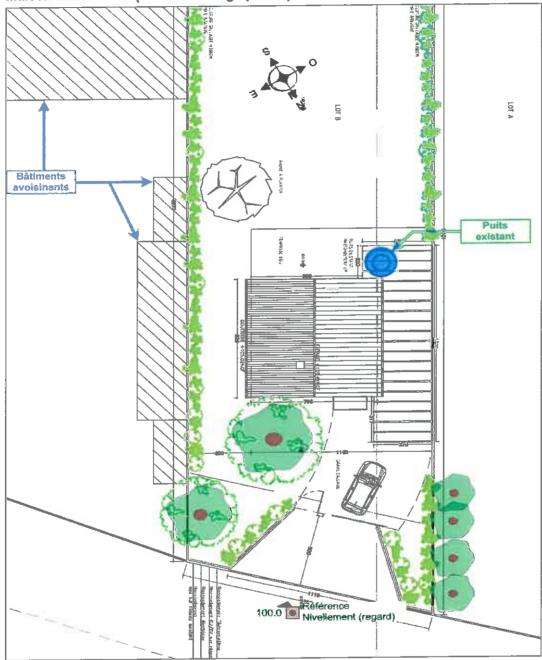
Voir les conditions d'utilisation du rapport ainsi que les limites et pertinence des informations concernant l'eau en annexes et chapitre 7 paragraphe drainage.

L'enchaînement des missions d'ingénierle géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique.

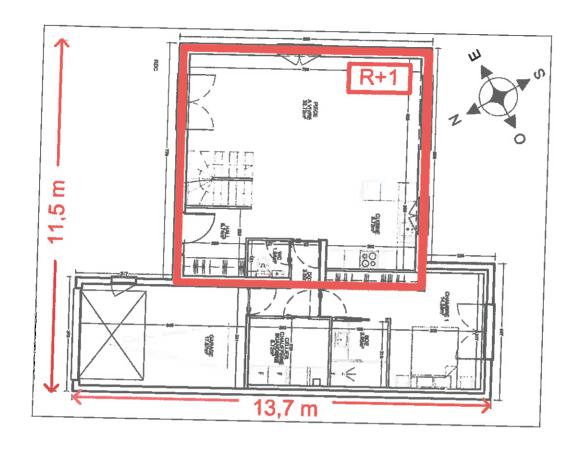
4

DESCRIPTION DU PROJET SOUMIS A L'ETUDE

Maison individuelle (RDC avec étage partiel)







Commentaires ou hypothèses formulés sur la base des documents reçus

Structure(s)

• Niveau bas : sur vide sanitaire ou dallage, indéterminé au stade de l'étude.

Cotes

111

Niveau plancher rdc estimé : 100,4
Plateforme pleine masse estimée : 99,5

Terrassements induits pour tout le projet (hors fondations)

Déblais : de 0,7 à 0,8 m.
Remblais : non significatif.

Commentaire : projet situé en limite de propriété au Nord-ouest (aucun ouvrage avoisinant accolé lors de l'intervention).

Assainissement envisagé (hors étude) :

· Aucune information communiquée sur le traitement des EU.

• Eaux pluviales rejetées dans le puits existant au droit du projet.

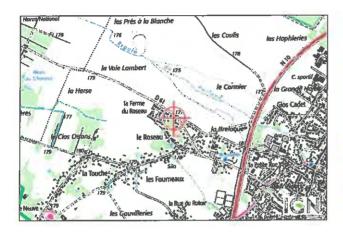
5 ENQUETE DOCUMENTAIRE

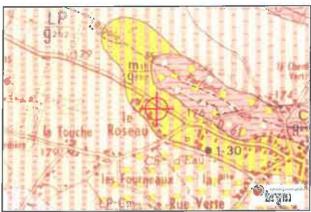
5.1 SITUATION, RELIEF, PAYSAGE ET GEOLOGIE

Situation

Adresse : 15 Rue de la Martinerie - Le Perray-en-Yvelines (78) Coordonnées GPS : Lat. = 48.698519 Long. = 1.83672

Altitude moyenne: 178 m NGF





Contexte géologique (source BRGM)

Sol(s) présent(s) sur le site d'après la carte n° 218 :

Limons des plateaux bruns jaunâtres, ocres à rubéfiés, parfois riches en argile (20 %). Les limons sont en fait constitués de deux sols distincts : le limon et le loess éolien pulvérulent associé. Ils sont d'épaisseur variable de 0,5 à 7 m (généralement moins de 3 m) et recouvrent l'essentiel des plateaux (LP).

- Age : pléistocène Quaternaire ancien (-1,8 Ma à -10 000 ans)
- Retrait-gonflement : susceptibilité faible (dépt 78, 91 et 92)

Argiles à blocs de meulières compactes ou caverneuses, ferrugineuses de quelques mètres d'épaisseur et anciennement exploitées localement en carrières (g2b2).

- Age : stampien (sens strict) Tertiaire inf. (paléogène -65 à -23 Ma) pliocène terminal au quaternaire ancien Tertiaire et Quaternaire (-65 Ma à actuel)
- Retrait-gonflement : susceptibilité moyenne (dépt 78, 91 et 92)

Forage(s): référence BRGM n°BSS000RHWT situé à environ 75 m au Nord et avec comme coupe géologique

- 0 à 8 m : argile sableuse ocre à meulières,
- 8 à 9 m : grès siliceux très fin,
- 9 à 59 m : sable très fin blanc +/- argileux,
- 59 à 63 m : sable argileux gris à vert,
- 63 à 94 m : marno-calcaire,
- 94 à 112 m : argile sableuse,
- 112 à 120 m : craie blanche à silex.

5.2 VUE AERIENNE



5.3 RISQUES NATURELS

Zone sismique : très faible (1)

Plans de prévention des risques naturels recensés sur la commune :

Type du plan :

Prescrit le

Mis à l'enquête le

Approuvé le

PPR Mouvement de terrain :

affaissement

24/05/1983

05/08/1986

Arrêtés de catastrophe naturelle publiés pour l'ensemble de la commune depuis 1982 :

Type de risque (nombre) date du dernier événement pris en compte

- Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse (2) 01/01/1993 au 30/09/1993
- Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain (1) 25/12/1999 au 29/12/1999
- Inondations et coulées de boue (1) 30/05/2016 au 31/05/2016
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (2) 01/10/2018 au 31/12/2018

Aléa retrait-gonflement des argiles :

L'aléa a été requalifié par le BRGM en exposition moyenne à partir du 01/01/2020

Autres informations sur les risques :

• Mouvement de terrain : parcelle non concernée par le PPRm approuvé sur la commune.

Données sur l'eau :

• Zone classée en sensibilité moyenne vis-à-vis du risque de remontée de nappe.

Un niveau d'eau a été relevé vers 28 m de profondeur dans le forage précédemment cité (date inconnue).

6 Investigations Geotechniques

6.1 Prospection visuelle et enquete sur site

Le site

Pente : elle n'est pas appréciable visuellement (nulle à très faible).

Remaniements et terrassements en déblai : non a priori, site d'apparence naturelle.

Végétation : présence de quelques arbres à proximité immédiate du projet et d'une rangée de peupliers sur la parcelle voisine au Nord-ouest.

Ouvrages autour du site : les constructions situées dans l'environnement proche ne semblent pas présenter de désordres apparents.

Données sur l'eau

Présence d'eau sur le site : non détectée dans les sondages le jour de l'intervention mais présente dans le puits existant (alimenté vraisemblablement par les intempéries).

Ouvrages (pré)existants sur le site sans apport ni extraction d'eau : présence d'un puits existant au droit du projet, réalisé en pierres maçonnées et avec un niveau d'eau situé à environ 1,9 m de profondeur (profondeur inconnue).



Vue vers le Sud-ouest



Vue vers le Sud-est



Vue vers le Nord-est



Vue vers le Nord-ouest AMA21C139GA version du 29/04/2021

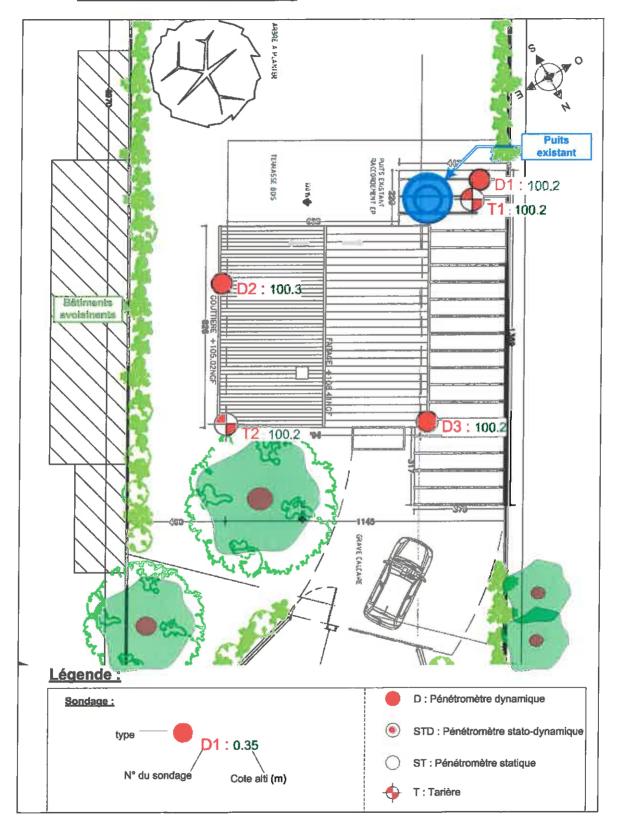


Bâtiments avoisinants au Sud-est



Puits existant au droit du projet

6.2 SONDAGES ET PROSPECTIONS



6.3 GEOPHYSIQUE

Résistivité électrique :

La résistivité électrique n'a pas été relevée pour cette étude : emprise insuffisante

6.4 SONDAGES

Pénétromètre dynamique :

Les valeurs mesurées sont très faibles à élevées (min : 0,7 MPa, max : 15 MPa). Sur toute l'étude, allure différente des diagrammes avec des valeurs de résistances variables avec la profondeur selon la présence d'éventuelles graves au sein de l'argile.

6.5 PRELEVEMENTS DE SOLS



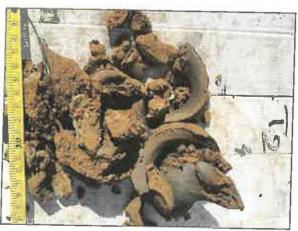
Sol : limon +/- argileux marron à ocre Tarière T1 - de 0,2 à 0,8 m/TN



Sol : argile +/- sableuse orangée à beige/grisâtre Tarière T1 - de 0,8 à 1,9 m/TN



Sol : argile +/- sableuse orangée à beige/grisâtre Tarière T1 - de 1,9 à 3,0 m/TN



Sol : argile +/- sableuse orangée à beige/grisâtre Tarière T2 - de 1,8 à 3,0 m/TN

13 / 30

				ve des bio	fils géologic	ues		
Comm	entaire	tarière mécanique hélicoïdale Ø 63 mm	tarière mécanique hélicoīdale Ø 63 mm					
Cote (m)	Eau (m) Date Heure	Tarière T1 15/04/2021	Tarière T2 15/04/2021					Niveaux
100,2		100,2	100,2					
100,0		0,2.	0,2					
99,4		0.0						
99,2		San Anna El San Carlo Carlo Carlo	1,00 The second of the second					
97,2	40,4543434	arrêt fin de	arrêt fin de		:			
		sondage	sondage	_				
	terre végétale marron limon +/- argileux marror argile +/- sableuse orang beige/grisâtre							
au	veige/grisaire	_	Niveaux		-		 	

7 SYNTHESE

7.1 SISMICITE

Le site étant classé en zone 1, la règlementation parasismique n'est pas applicable.

7.2 ZONE D'INFLUENCE GEOTECHNIQUE (ZIG)

La ZIG dépasse les limites du site.

• Nous rappelons qu'au moment de l'intervention, aucun ouvrage n'était présent dans la zone d'influence du projet. En cas contraire à la date d'ouverture des travaux, prévenir impérativement Armasol pour revoir les conclusions de cette étude.

Elle intéresse :

• le puits existant au droit du projet (profondeur inconnue).

Ce qui est demandé :

• Protection contre un risque naturel

Abattage de la végétation proche avec purge intégrale des systèmes racinaires et mise en place d'écrans antiracines.

· Travaux d'aménagement du site

Nous recommandons fortement l'abandon et le comblement du puit existant (facteurs aggravants du risque de retrait-gonflement des sols argileux).

Le comblement devra être soigné (voir la notice du BRGM référence RP-52353-FR)

7.3 TERRASSEMENT, SOUTENEMENT (PLEINE MASSE, PLATEFORME)

Ce qui est demandé :

- Sols de surface dégradables par l'eau et les engins pouvant engendrer une traficabilité réduite sur site en période défavorable, adapter les engins de terrassement en conséquence (engins sur chenilles recommandés) et garantir la stabilité des talus notamment en limite de propriété.
- Maître d'Œuvre et Entreprise : voisinage / terrassement, évolution des talus et des fouilles dans le temps, purge soignée des racines en fond de fouille, rattrapage si nécessaire.



7.4 HYDROGEOLOGIE ET DRAINAGE

L'étude réalisée est ponctuelle et d'une représentativité limitée par les informations portées à notre connaissance et à la période de réalisation. Elle ne permet pas de se prononcer avec précision sur la présence de l'eau (origine, position, débit, périodicité). Cet aspect s'il conditionne la conception du projet devra faire l'objet d'une étude spécifique.

La conception des drainages s'ils sont nécessaires, revient à la maîtrise d'œuvre et pourra faire l'objet d'une mission spécifique (G2 PRO). Dans tous les cas, ils seront réalisés conformément au DTU 20.1.

Contexte hydrogéologique : plaine avec nappe et/ou circulations d'eau en profondeur

Ce contexte apparaît a priori défavorable.

Présence d'eau sur le site : non détectée dans les sondages le jour de l'intervention mais présente dans le puits existant (alimenté vraisemblablement par les intempéries).

Ordre de grandeur des perméabilités des sols rencontrés sur le site.

(valeurs indicatives variables en fonction de la teneur en eau)
Ces données ne pourront pas être utilisées dans le cadre de la définition (type et dimensionnement) des dispositifs de traitement des eaux usées ou pluviales. Si nécessaire, prévoir une étude spécifique

Perméabilité (K)	mm/h	15	3	0	50	200 > 500
	m/s	4,1.10	8,3	.10 ⁻⁶ 1,4	.10 ⁻⁵ 5,	5.10 ⁻⁶ > 1,4.10 ⁻⁴
Sols types	argile	ux	limoneux	sablo- limoneux	sableux	graveleux
Capacité de traitement Eaux Usées	nulle		faible	favorable	favorable	défavorable
Capacité d'infiltration Eaux Pluviales	nulle		mauvaise	faible	favorable	très favorable
limon +/- argileux marron à ocre						
argile +/- sableuse orangée à beige/grisâtre						

Gestion des eaux demandée :

Collecte

- Objectif: éviter les rétentions d'eau dans les terrassements.
- Principe : prévoir une plate-forme en légère pente vers un exutoire adapté voire un éventuel pompage associé.

Evacuation des eaux

• Infiltration sur la parcelle : la réalisation et le dimensionnement des ouvrages d'infiltration (puisard, puits perdus, tranchées...) devront faire l'objet d'une étude spécifique. En aucun cas ceux-ci pourront avoir une influence sur les sols de fondation ou aggraver des risques (retrait gonflement ; glissement...).

7.5 NIVEAU BAS

Compte-tenu de la sensibilité des sols à l'eau, nous recommandons la réalisation d'un radier ou d'un plancher porté sur vide sanitaire (variante proposée).

Travaux préparatoires à la mise en œuvre du radier :

- cloutage de la plateforme avec des matériaux déposés en rétro (engins légers),
- mise en place d'un géotextile anti-contaminant et anti-poinçonnement,
- réalisation d'un matelas granulaire support de radier mis en œuvre par couche successives conformément au GTR92 (objectif à atteindre : plateforme homogène en nature des matériaux et compactage).

7.6 FONDATIONS PROPOSEES

7.6.1 SOLUTION A PRIVILEGIER: FONDATIONS

Type: Radier nervuré.

Voir également la rigidification en adaptation de la structure. Bétonnage immédiat à l'ouverture des fouilles.

Capacités portantes : qa = 0,06 MPa (ELS) q = 0,09 MPa (ELU)

qa représente la pression verticale maximale en service sur les fondations (x 100 pour une valeur en T/m²) Valeurs de résistance mécanique déduites des essais sur site

Résistance DPSH-B (LX) qd = 1 MPa (NF 22476-2 annexe E)

Sol d'ancrage : limon +/- argileux marron à ocre

- prévenir ARMASOL en cas de rencontre de sol différent
- · rattaché à 'Limons des plateaux bruns jaunâtres, ocres à rubéfiés'
- attention sol dégradable par l'eau ou les engins : perte des caractéristiques mécaniques

Particularités à prendre en compte pour l'exécution :

• méthode d'exécution : tenue des fouilles aléatoire ou difficile en présence d'eau

Profondeurs jusqu'à la base des fondations :

Le schéma est à adapter aux valeurs ci-dessous

Encastrement : à partir de 0,5 m / terrain naturel avant travaux.

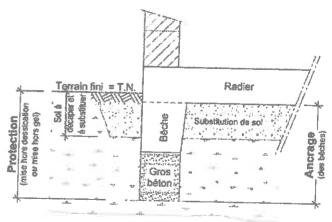
 0,5 m pour la mise en place du radier et approfondissement pour les bêches afin d'y assurer la mise hors dessiccation et le mur anti-racines en limite Nord-ouest.

Ancrage: 0,3 m (bêche).

Protection:

• hors dessiccation: 1,2 m.

Elle sera nécessairement complétée, en même temps et au cas par cas, par des dispositions constructives de protection.





7.6.2 SOLUTION A PRIVILEGIER: ADAPTATION(S) STRUCTURELLE(S).

Ce qui est demandé:

• Rigidification de la structure en privilégiant la partie basse

• Les fondations réalisées en limite de propriété ou contre une fondation existante ou à créer, devront être excentrées (dimensionnement, armatures, mise en œuvre spécifique).

Contraintes géotechniques et environnementales :

· Attention sol argileux : respecter les dispositions constructives données en fin de chapitre

• sol mou homogène :

Les tassements différentiels prévisibles dans ce type de contexte, sont compris entre 0,5 et 1 cm. Ils sont faibles pour des charges et géométries de fondations proches. Ils peuvent en revanche être importants entre deux parties d'ouvrage chargées différemment (RdC/R+1) ou entre un poteau et des semelles.

7.6.3 SOLUTION VARIANTE N°1: FONDATIONS

Type: Semelles filantes.

Voir également la rigidification en adaptation de la structure.

Betonnage et coulage immédiat après ouverture des fouilles.

Cette solution de fondation sera associée à un vide sanitaire.

BET Structure : adapter les fondations afin d'éviter tout appui au droit du puits à combler.

Capacités portantes : qa = 0,09 MPa (ELS) q = 0,135 MPa (ELU)

qa représente la pression verticale maximale en service sur les fondations (x 100 pour une valeur en T/m²)
 Valeurs de résistance mécanique déduites des essais sur site :
 Résistance DPSH-B (LX) qd = 1,4 MPa (NF 22476-2 annexe E)

Sol d'ancrage : argile +/- sableuse orangée à beige/grisâtre

- · rattaché à 'Argiles à blocs de meulières compactes ou caverneuses'
- sol hétérogène.
- · attention sol dégradable par l'eau ou les engins : perte des caractéristiques mécaniques

Particularités à prendre en compte pour l'exécution :

• méthode d'exécution : tenue des fouilles aléatoire ou difficile en présence d'eau

Profondeurs jusqu'à la base des fondations :

Le schéma est à adapter aux valeurs ci-dessous

Encastrement : à partir de 2,2 m / terrain naturel avant travaux.

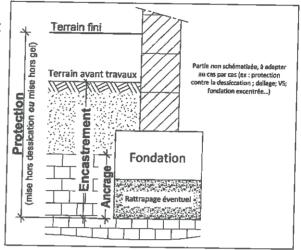
• l'encastrement demandé permettra d'assurer la mise hors gel et la mise hors déssiccation

Ancrage: 0,4 m,

Protection:

· hors dessiccation: 1,2 m.

Elle sera nécessairement complétée, en même temps et au cas par cas, par des dispositions constructives de protection.



7.6.4 SOLUTION VARIANTE N°1: ADAPTATION(S) STRUCTURELLE(S):

Ce qui est demandé :

Rigidification recherchée : Rigidification fortement renforcée des fondations et du soubassement

• Les fondations réalisées en limite de propriété ou contre une fondation existante ou à créer, devront être excentrées (dimensionnement, armatures, mise en œuvre spécifique).

Contraintes géotechniques et environnementales :

- · Attention sol argileux : respecter les dispositions constructives données en fin de chapitre
- Sol peu compact assez homogène : les tassements différentiels prévisibles dans ce type de contexte, sont compris entre 0,5 et 1 cm. Ils sont faibles pour des charges et géométries de fondations proches. Ils peuvent en revanche être importants entre deux parties d'ouvrage chargées différemment (RdC/R+1) ou entre un poteau et des semelles.

Approche dimensionnelle :

Type fondation	Charges	Capacité portante du soi MPa (ELS)	Largeur estimée
Semelles filantes	2 à 6 T/ml	0,09	40 à 70 cm
Semelles isolées	5 à 15 T/appui	0,09	75 à 130 cm

 Maître d'Œuvre et Entreprise : voisinage / terrassement, purge soignée des racines en fond de fouille, rattrapage si nécessaire.

Attention sol argileux:

Dans le cadre de notre mission et au stade actuel du projet, voici ce qui est demandé aux personnes chargées de la conception et réalisation du projet, voir également le schéma du BRGM en annexes :

- l'adaptation précise ne relève pas de la phase G2 avant-projet. Il appartiendra à la maîtrise d'œuvre et/ou au maître d'ouvrage d'appliquer les principes ci-dessous et de les adapter en fonction du projet définitif, de l'aménagement du site et de son environnement.
- limiter au maximum les variations hydriques des sols sous et à proximité des fondations, quelle que soit l'origine de l'eau (apports naturels ou artificiels) : drainage adapté placé à 2 m minimum des fondations, collecte des eaux de toiture et de toutes les surfaces étanches autour de la construction. Rejet des eaux collectées vers un exutoire éloigné de la construction (pas d'infiltration à moins de 10 m du projet, en cas d'infiltration vérifier la perméabilité du sol par une étude spécifique). Tous les réseaux d'eau seront conçus pour encaisser des déformations (raccords souples).
- empêcher la dessiccation : géo-membrane périphérique, éloignement de la végétation (1,5 fois la taille de l'arbre adulte) ou écran anti-racine, protection du sol dans le VS, éloignement des sources de chaleur...
- en cas de construction en limite de propriété, les présentes conclusions et préconisations (drainage, éloignement de la végétation...) devront être adaptées à l'environnement définitif (arbres voisins conservés, rejets d'eau, etc.). En cas d'impossibilité de maitriser les variations hydriques dans les sols de fondations, il conviendra de modifier le projet ou les fondations. A valider par un géotechnicien en mission G2PRO.
- adaptation du projet : rigidification de l'ensemble de la structure, création de joints au niveau des discontinuités structurelles (ex: changements de niveaux ; décrochés de façade, décalage de niveaux...).

Préconisations générales

Conception

- Les drainages seront réalisés conformément au DTU 20.1 : ils seront mis en œuvre dans les sols peu à pas perméables avec la possibilité de rejeter l'eau vers un exutoire éloigné des fondations. Extraits NF DTU 20.1 : « il appartient au maître d'œuvre de se faire préciser par le maître de l'ouvrage les exigences relatives aux conditions d'utilisation des locaux. Drainer chaque fois que le bâtiment est fondé sur une couche peu perméable …évacuer d'une manière efficace les eaux collectées »
- Maître d'Œuvre : vérifier que le planning prévisionnel est compatible avec le phasage de la réalisation (préparation, saison au moment des travaux)

Exécution

- · Maître d'Œuvre : vérifier que ce document est bien transmis aux intervenants concernés et qu'il est appliqué.
- Valider la conformité du planning des travaux avec les conditions du chantier (voir en conclusion).
- Prévoir des moyens en réserve en cas de décalage à une période défavorable.

<u>Maintenance</u>

• Maître de l'ouvrage : veiller à la maintenance des ouvrages géotechniques (ex.: les drains périphériques, les soutènements, les protections périphériques contre le retrait et le gonflement des argiles)

8 CONCLUSION

	FACTEURS FAVORABLES	FACTEURS DEFAVORABLES
Projet		• structure : hétérogène avec étage partiel
Site		 terrassements : délicats en période défavorable (traficabilité réduite) présence d'eau : par rétentions dans les terrassements assainissement : EP envoyées dans le puisard à éloigner d'au moins 10m, le puits existant sera comblé environnement : puits au droit du projet de construction (facteur aggravant du risque RG)
Sol	• pas d'eau détectée : le jour de l'intervention sur site	 hétérogène : en résistance résistant profond : sols peu porteurs sur les trois premiers mètres minéraux argileux sensibles au retraitgonflement
Autre		 végétation proche du projet (rangée de peupliers au Nord-ouest)

Attention risque de retrait-gonflement des argiles : l'ouvrage devra scrupuleusement respecter les demandes de l'étude de sol. Les dispositions seront mises en œuvre sans décalage dans le temps. En cas d'impossibilité, il faudra revoir les présentes conclusions pour s'adapter aux contraintes techniques, architecturales ou environnementales.

Conclusion

Pour cette étude, l'avis géotechnique est positif sous réserve de traiter les risques identifiés.

Mise en oeuvre par conditions météorologiques favorables (temps sec persistant).

Les facteurs défavorables identifiés ci-dessus devront faire l'objet d'une vigilance particulière et d'une adaptation du projet pour en limiter les conséquences.

Prévoir un comblement du puit existant.

Le projet sera en première approche traiter sur radier, une variante sur semelles filantes est envisageable sous condition d'atteindre un horizon relativement porteur vers 2,2 m et ne devront en aucun cas se situer au droit du puits à combler (voir avec le BET Structure si adaptation nécessaire).

Une adaptation du projet au contexte géotechnique du site serait la réalisation d'un niveau enterré de type sous-sol intégral.

Le ou les PPR existants sur la commune devront être consultés et appliqués au projet si nécessaire.

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique.

1111

Méthode ARMASOL

La méthode Armasol est basée sur la recherche et le traitement de l'hétérogénéité des sols, à l'origine des tassements différentiels. Les conséquences sont plus graves pour des ouvrages complexes ou sensibles.

Pour toutes les constructions, et plus spécialement lorsque les descentes de charges sont peu importantes, des solutions de fondations superficielles sont avant tout recherchées. Elles nécessitent souvent d'associer une rigidification de la structure à des protections périphériques (en particulier contre les variations hydriques).

Dans certains cas ou pour s'affranchir des aléas liés à l'exécution ou aux risques naturels (ex : argiles, eau...) des fondations profondes seront ou pourront être proposées. Elles feront appel à des techniques et des études spécifiques et seront mises en œuvre par des Entreprises spécialisées.

Limites et utilisation de ce document

Toute utilisation ou interprétation partielle de ce document, omission des sources de renseignement citées, ou non respect de la réglementation en vigueur et des règles de l'Art constitue une contrefaçon. Cette contrefaçon engage uniquement la responsabilité de son auteur, et elle est susceptible de porter atteinte à la fiabilité de la construction et d'aboutir à un sinistre.

Missions géotechniques

Le projet doit former un ensemble cohérent entre la construction et la prise en compte des risques naturels ou artificiels. Pour un fonctionnement fiable et pérenne de cet ensemble le projet doit être conçu en concertation entre la maîtrise d'œuvre (assurée en fonction des cas par le Constructeur, l'architecte, l'Entreprise...), l'ingénierie géotechnique et structure ainsi que les Entreprises.

Au stade actuel du projet, le document propose la solution qui semble être la plus adaptée. En fonction de l'évolution du projet, cette solution pourra devenir inadaptée (rapport caduc et non valable) et devra faire l'objet d'un réexamen (ex : changements d'implantation, de forme, de niveaux, de terrassements...).

Comme le prévoit la norme sur les missions géotechniques, la mission G2 AVP seule ne permet pas d'amener le projet à l'exécution.

Les missions géotechniques visent à identifier, évaluer, traiter les aléas liés à la conception, la réalisation, l'exécution et la maintenance de l'ouvrage.

Nous rappetons que : « le sous-sol est par sa nature même le domaine privilégié des incertitudes parce qu'il n'est pas visible, parce qu'il est hétérogène et que les risques géotechniques associés sont parfois difficiles à identifier avant leur survenance, » (Extrait de la norme NFP 94-500 version 2013).

Tout élément nouveau ainsi que tout incident important survenu en cours de travaux engendrant un risque vis-à vis de l'ouvrage sera impérativement signalé à ARMASOL afin d'être évalué, réduit ou annulé par des mesures appropriées. Cette méthodologie est conforme à la norme NFP94-500 et sera mise en œuvre en cas de découverte d'éléments nouveaux identifiés lors de reconnaissances complémentaires ou lors de l'exécution des fouilles et n'ayant pu être détecté lors des investigations géotechniques (exemple : cavité, hétérogénéité localisée, faille, remblais anciens ou récents, venue d'eau,...).

Cette méthodologie sera également appliquée en cas de risque lié à une exécution non conforme des travaux (exemple : fouilles non curées, phasage des terrassements non respecté, absence de prise en compte des avoisinants et des éléments de la ZIG, ...).

Tout élément non communiqué à FIMUREX concernant la survenance d'un aléa géologique en cours de chantier ne saurait lui être opposable. Le contrôle du déroulement des travaux de construction et de la qualité de la réalisation s'appuie sur les opérations suivantes, lorsqu'elles sont pertinentes:

- vérifier la validité des hypothèses de calcul
- identifier les différences entre l'état réel du terrain et les hypothèses de calcul;
- vérifier la conformité des travaux au projet.

Références documentaires (liste non exhaustive)

Normes

- NF-P 94-500 : Missions géotechniques types
- NF-P 94-115 : Sondage au pénétromètre type B
- NF-P 11-300 : Classification des sols
- NF-P 11-211 : Fondations superficielles
- NF-P 11-711 : Calcul des fondations superficielles
 Eurocode 7 : Calcul géotechnique, règles générales

Sites internet

- · www.infoterre.brgm.fr
- · www.geoportail.fr
- www.inondationsnappes.fr
- www.prim.net
- www.argiles.fr
- · www.cavites.fr

Données locales

- DDRM : dossier départemental des risques majeurs
- DCS : dossier communal synthétique des risques majeurs
- DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs
- PPR : plan de prévention des risques
- · PLU: plan local d'urbanisme.

Complément d'informations et de préconisations

Correspondant à chaque partie

Chapitre 5 Données géologiques issues du BRGM

La classification des sols argileux, leur susceptibilité et leur aléa sont définis par le B.R.G.M. avec trois critères principaux : lithologie, minéralogie de la phase argileuse, comportement géotechnique en laboratoire.

Ceci a conduit le B.R.G.M. à éditer les cartes et les rapports départementaux accessibles au public sur le site www.argiles.fr.

Chapitre 5 Risques naturels

Important : cette partie traite uniquement des risques naturels. Elle ne correspond pas au formulaire* de l'état des risques naturels et technologiques (* disponible sur le site www.prim.net). Les données de ce paragraphe sont mises à jour à partir des documents et bases de données élaborés principalement par le MEEDDAT www.developpement-durable.gouv.fr et le BRGM www.developpement-durable.gouv.fr et le BRGM

Ces sources sont enrichies quotidiennement pour certaines d'entre elles, une mise à jour est à effectuer régulièrement. Les données sont un résumé de ces sources qu'elles ne remplacent pas : l'objectif dans ce document est de participer à l'information préventive sur les risques naturels au droit du site et dans son environnement.

Synthèse pour la commune de données récentes extraites de la base GASPAR du MEEDDAT

Des informations règlementaires sont également contenues dans les documents suivants :

- Initiés par le Préfet : D.D.R.M. (Dossier Départemental des Risques Majeurs) édition du 20/05/1996 et D.C.S. (Dossier Communal Synthétique des risques majeurs)
- Initié par le Maire : D.I.C.RI.M (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- Initiés par le Préfet : P.P.R. (Plan de Prévention des Risques, anc. P.E.R., R111.3, PSS, PZI...).

Le B.R.G.M. demande de préciser que les cartes d'aléa sont destinées à servir de support pour des actions de prévention et qu'elles n'ont pas pour objet d'attester la présence ou l'absence de sol argileux au droit d'une parcelle. Leur échelle de précision et donc de validité est celle des données de base utilisées (à savoir, pour l'essentiel, les cartes géologiques éditées à l'échelle 1/50000) : elles donnent une indication sur la nature des formations argileuses affleurant dans le secteur de la parcelle considérée mais en aucun cas la nature lithologique exacte des terrains rencontrés au droit de cette parcelle.

Chapitre 7 Conception de la structure

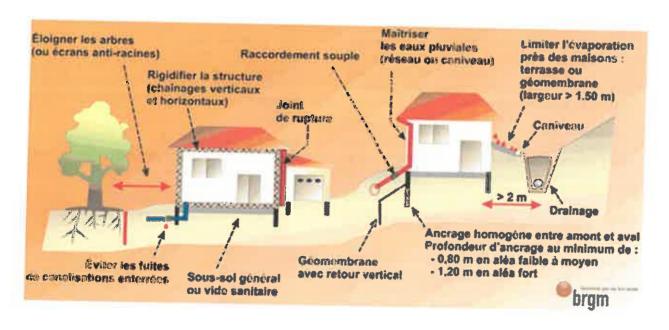
Les caractéristiques de l'ouvrage prévu seront comparées par le maître d'œuvre et le BET Structure à ce qui est demandé dans ce document. Si nécessaire des modifications seront apportées. Une structure est plus ou moins rigide (forme, conception, armatures...). Par exemple, un ouvrage de forme simple sur vide sanitaire en zone sismique est par nature rigide. Cette partie sera à préciser en mission G2 avec le géotechnicien en fonction des choix constructifs.

Chapitre 7 Préconlsations complémentaires

Elles complètent l'avis et la conclusion détaillée en 4,1. Le contenu est amené à être complété et détaillé au fur et à mesure de l'enchaînement des missions géotechniques. Elles ne se substituent pas aux règles de construction en vigueur et aux dispositions constructives, instructions et exigences revendiquées par chaque corps de métier dans son domaine de compétences et de responsabilité: BET, terrassement, drainage, maçonnerie et gros ceuvre, etc.

Chapitre 5 Données sur l'eau

Note importante : cette synthèse a pour objectif de regrouper les données sur l'eau susceptibles d'avoir une influence pour le projet. Elle est établie à l'issue d'une étude très courte dans le temps. Certaines données relatives au passé du site ne sont pas vérifiables, d'autres ne sont plus connues de mémoire d'homme. Des ouvrages de protection, d'aménagement et des travaux sont réalisés ou disparaissent dans le temps : tout organisme et toute personne qui a connaissance d'une information non rapportée dans ce document doit en informer le Maître de l'ouvrage ou son Maître d'Œuvre.





<u>Présentation des missions d'ingénierie géotechnique</u> NF P 94 500 novembre 2013 (extraits)

Tout site peut générer des incertitudes et risques géotechniques pouvant compromettre la réalisation d'un projet d'aménagement de site ou de construction d'ouvrage.

Les études géotechniques répondent à la nécessité d'identifier les incertitudes et risques induits et en réduire ainsi les impacts sur le projet ou les avoisinants par application, en phase conception, de mesures préventives et en phase réalisation, de dispositions correctives prédéfinies. Au fil des années, plusieurs facteurs ont évolué défavorablement :

- les terrains encore disponibles sont souvent de qualité géotechnique médiocre ;
- la complexité des projets augmente. Les nouvelles méthodes d'exécution sont souvent sophistiquées et s'adaptent mal aux incertitudes et risques géotechniques :
- l'environnement et/ou le voisinage est de plus en plus sensible à toute perturbation. Ce constat justifie l'intervention de nombreux spécialistes, d'où des problèmes d'interfaces plus nombreux et une coordination difficile.

Devant cette complexité croissante des projets et des risques associés, une connaissance approfondie du sous-sol est requise. Or, le sous-sol est par nature le domaine privilégié des incertitudes parce qu'il n'est pas visible, parce qu'il est hétérogène et que les risques géotechniques associés sont parfois difficiles à identifier avant leur survenance.

La connaissance du contexte géologique et géotechnique du site et la prévision du comportement de l'ouvrage projeté (interaction sol-structure), tant en phase de réalisation que pendant sa durée de vie, sont donc primordiaux pour assurer une bonne maîtrise des risques géotechniques inhérents à tout projet.

La gestion des risques géotechniques est indispensable pour fiabiliser le délai de réalisation, le coût final et la qualité de l'ouvrage, en toute sécurité et à la satisfaction du voisinage : elle dolt être permanente (mise à jour au fur et à mesure du déroulement des phases de conception et de réalisation du projet) et comporter les trois volets habituels pour toute gestion efficace des risques : identification, évaluation, traitement.

L'expérience montre que tout investissement fait par le maître d'ouvrage en phase de conception permet une meilleure maîtrise des risques et des coûts liés au site et aux sols, comme le montre par exemple, l'approche quantitative faite pour les ouvrages souterrains.

<u>Classification des missions types d'ingénierie</u> géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ÉTAPE 1 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES PREALABLES (G1)

Ces missions excluent toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre d'une mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elles sont à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elles comprennent deux phases :

Phase ETUDE DE SITE (G1ES)

Réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS, elle permet une première identification des risques géotechniques d'un site :

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours
- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques maieurs.

Phase PRINCIPES GENERAUX DE CONSTRUCTION (G1 PGC)

Réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS elle permet de réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à ce stade de l'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels) ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, amélioration de sols).

ÉTAPE 2 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE CONCEPTION (G2)

Elles permettent l'élaboration des projets des ouvrages géotechniques et réduisent les conséquences des risques géologiques importants identifiés. Elles sont à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et sont réalisées en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre. Elles comprennent trois phases :

Phase Avant-Projet (G2 AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maitrise d'œuvre et s'appuie sur des données géotechniques adaptées :

 Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (G2 PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maitrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées. Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT (G2 DCE/ACT)

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques :

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel)
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

ÉTAPE 3 : ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G4, distinctes et simultanées)

ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXÉCUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Étude

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : établissement d'une note d'hypothèses notamment géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires. définition dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes conditions d'exécution et (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils. dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Etablir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO).

SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXÉCUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Supervision de l'étude d'exécution

Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- Donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant :

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant,

Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3)

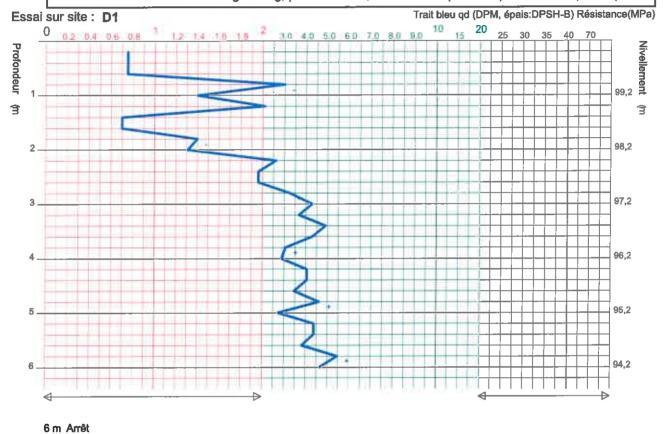
Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'Ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Étude géotechnique préalable (G1)		Étude géotechnique préalable (G1) Phase Étude de Site (ES) Étude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Étude préliminaire, esquisse, APS			Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP) Étude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
(02)	PRO			Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
			que de conception	Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Études		À la charge de l'entreprise	À la charge du maître d'ouvrage			
géotechniques de réalisation (G3/G4)	EXE/VISA	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Étude (en interaction avec la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Étude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retouis d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (en interaction avec la phase Étude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du sulvi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux À toute étape
À toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotec		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié

Solstice 9.30 2021

ARMASOL Dossier AMA21C139GA Annexe A

 Date:
 15/04/2021
 Machine :
 LX1 DYNAMIQUE
 Nivellement:
 100,2

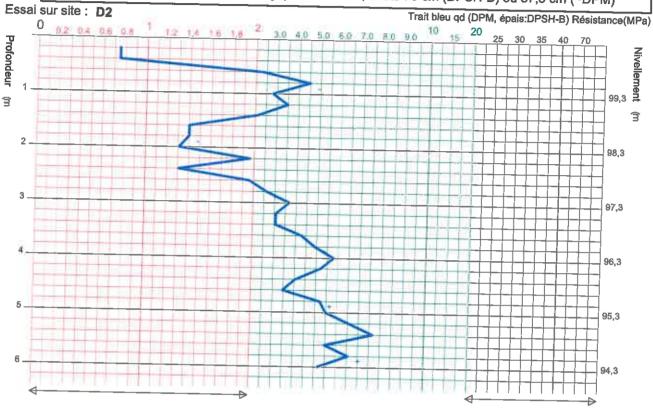
 Norme NF 22476-2:2005
 Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)



ARMASOL Dossier AMA21C139GA Annexe B

 Date:
 15/04/2021
 Machine :
 LX1 DYNAMIQUE
 Nivellement:
 100,3

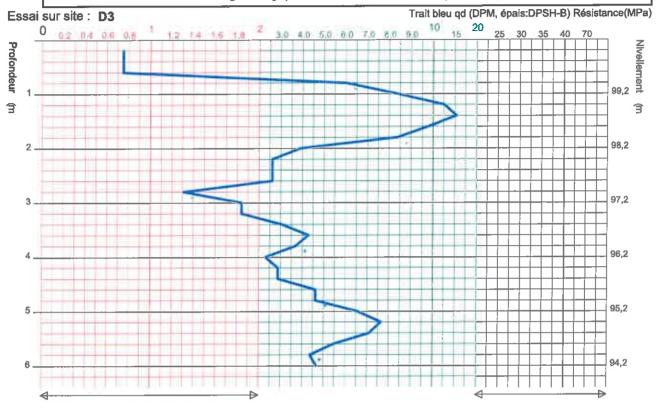
 Norme NF 22476-2:2005
 Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)



6 m Arrêt

Solstice 9.30 2021

ARMASOL Dossier AMA21C139GA Annexe C



6 m Arrêt